

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 4 septembre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est

NOR : JUSF2524754A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2024 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élus représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :

Madame Jennifer SCHOTT
Monsieur Stéphane PERRIN
Monsieur Fabien PATROCINIO
Monsieur Olivier GERRER

Suppléants :

Monsieur Yacine BOUKEROUI
Madame Virginie LORENTZ
Madame Aline HNYLUCK
Suppléant non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires :

Madame Agnès TORO
Monsieur Harry CONDI
Monsieur Fabien FREULET

Suppléants :

Madame Jacquie BEYER
Madame Anaïs MARTINE
Madame Valérie SOLTNER-COSATTO

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaire :

Monsieur Christophe GROSS

Suppléant :

Monsieur Arnaud LAMBOUR

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

Titulaires :

Madame Jeanne RUE
Madame Valérie BALA

Suppléants :

Monsieur Ibrahim ERAYDIN
Monsieur Karim DRAFAT

Article 2

L'arrêté du 22 janvier 2024 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **04 SEP. 2025**



La directrice interrégionale de la PJJ GRAND EST

Claire-Marie CASANOVA